

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Donna St-Onge

<https://www.cadre21.org/membres/bf5c7d4004691014504d5116>

Date d'obtention : 2021-06-10 14:51:45

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- Rencontrer la personne qui fait le signalement et rencontrer la victime
- Remplir la grille d'évaluation (déterminer la nature, l'amorce, les intentions et l'étendu)
- Suivre les étapes de la trousse Sexto
- Si c'est un cas d'acte impulsif: nous devons rencontrer rapidement l'auteur du signalement ainsi que les élèves impliqués, remplir la grille d'évaluation de l'incident avec les élèves concernés. Si il est question de distribution ou possession de pornographie juvénile, il faut confisquer les cellulaires (suivre les procédures), contacter le policier.
- Dès que l'acte est malveillant et de nature criminelle, il faut contacter le service de police rapidement et cesser notre rencontre avec l'élève en question (ne pas compléter la grille d'évaluation de l'incident avec lui).
- Acte impulsif: rencontre de sensibilisation / communication avec les parents
- Acte malveillant: tribunal de la jeunesse / DPCP/ enquête

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Il faut toujours se fier à la trousse/suivre les étapes
- les policiers seront aussi présent afin de sensibiliser les jeunes qui ont commis un acte impulsif
- l'école n'est pas le mandataire du service de police
- il faut parfois référer directement les parents au service de police
- en remplissant la trousse, on peut déterminer la nature des images partagées et les autres jeunes impliqués

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lorsqu'un parent communique avec l'intervenant de l'école afin d'avoir de l'aide. Je serais porté à rencontrer l'élève en question afin de remplir la trousse au lieu de les référer au service de police.